

et, à ma connaissance, très peu, à l'exception de M. Coldwell, ont été proposés pour le Sénat.

La Nouvelle-Écosse, province de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough, a un gouvernement conservateur. Sûrement, si les sénateurs avaient une tâche à accomplir et si quelqu'un devait défendre les idées des habitants de la Nouvelle-Écosse, on pourrait bien, conformément à leurs votes lors des quelques dernières élections provinciales, trouver un conservateur ayant assez de qualités pour faire honneur à cette auguste assemblée. Mais non, tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, les sièges vacants seront adjugés de la façon habituelle.

M. Stewart: Pourrais-je poser une question au député?

M. Orlikow: Je vous en prie.

M. Stewart: N'a-t-il pas suivi mon raisonnement? J'ai déclaré que si les sénateurs étaient choisis par les gouvernements provinciaux ou élus par les habitants des provinces, leurs pouvoirs s'en trouveraient accrus, ce qui serait inévitablement contraire au principe du gouvernement responsable.

M. Orlikow: J'ai suivi l'argument du député très attentivement et j'en accepte une bonne partie, mais à la fin de ses observations, j'ai été forcé de conclure qu'il était contre l'abolition du Sénat. Il veut maintenir la Chambre haute, mais il refuse de lui accorder aucun pouvoir. Il aimerait que l'on nomme à vie des personnes de second ordre qui viendraient à Ottawa bloquer toute mesure qui ne leur plaît pas mais qui n'auraient aucun apport réel à faire. Il n'y a pas d'autre possibilité...

M. Stewart: Le représentant me promettrait-il de lire mon discours?

M. Orlikow: Le député est l'un des rares libéraux qui font des propositions dignes d'être écoutées et je serai heureux de lire son discours, mais il n'en reste pas moins qu'il n'a pas motivé la vieille coutume canadienne selon laquelle on nomme au Sénat le genre de personnes que l'on sait.

● (4.10 p.m.)

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permet-il une question? Sauf erreur, il a été membre de la Commission des écoles de Winnipeg et de l'Assemblée législative du Manitoba avant de siéger ici. Sait-il que la plupart des sénateurs, depuis les débuts de la Confédération, ont été des hommes politiques et croit-il vraiment que des hommes politiques soient indignes d'être nommés à un corps législatif?

[M. Orlikow.]

M. Orlikow: Évidemment pas. Je tiens à ce que les Canadiens aient une aussi bonne opinion des hommes politiques à l'échelon municipal, provincial et fédéral que des autres. Après tout, c'est le gouvernement qui prend de plus en plus les décisions importantes au Canada. Mais je crois que les hommes politiques devraient être élus. Le ministre est convaincu, je le sais, que le parti libéral a un droit divin de gouverner éternellement. Mais, à mon avis, dans un régime démocratique le peuple a le droit—il l'exerce parfois—de rejeter des députés fédéraux ou provinciaux ou encore des conseillers municipaux ou des commissaires d'écoles. Voici ce que je n'aime pas au sujet du Sénat, surtout quand je songe à ceux que le parti d'en face a nommés: après leur nomination, on n'a plus aucun droit de regard sur eux.

L'hon. M. Pickersgill: Je sais que l'honorable député est un homme équitable et qu'il n'a nullement l'intention de dénaturer mes opinions. Il a déclaré à la Chambre qu'il savait—j'ignore comment il a pu en arriver à cette conclusion—que j'étais persuadé du droit divin qu'avait le parti libéral de gouverner. Qu'il sache bien une chose. Je crois que le parti libéral a le droit de continuer à gouverner notre pays seulement lorsqu'il réussit à obtenir la majorité—et il se trouve que cela s'est produit durant la plus grande partie du vingtième siècle. Il me semble que l'honorable député pourrait examiner son attitude à ce sujet, car à mon avis, les membres de son parti sont généralement ceux qui donnent l'impression à la Chambre qu'ils sont les seuls à recevoir des inspirations divines. En tout cas, ils ne réussissent pas à se faire élire.

M. Orlikow: J'espère, monsieur l'Orateur, que vous tenez compte de ces questions et interruptions pour ce qui est de mon temps de parole. Je n'ai pas dénaturé, de propos délibéré, les opinions du ministre des Transports et je ne crois pas qu'il y ait vraiment de différence entre mes propos et les siens. Il a tout simplement exprimé la chose d'une autre manière. Il croit que le parti libéral a presque toujours droit, en tout cas la plupart du temps, à l'appui de la population.

L'hon. M. Pickersgill: Une fois de plus, l'honorable député a complètement déformé le sens de mes paroles. J'ai dit qu'il avait cet appui. Je n'ai pas dit qu'il mérite cet appui ou ne le mérite pas. J'ai dit qu'il l'a reçu. Mais c'est un fait que, depuis la fondation du PSD en 1932, ses membres n'ont jamais pu obtenir la confiance des Canadiens et qu'à partir de 1932 jusqu'à maintenant, le parti libéral a joui de cette confiance la plu-